

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 3 avril 2024, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Suzanne Guilbault Mme Michelle Payette
M. Nyx Pilon Mme Kim Bernatchez
M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-RAG-6828

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec les ajouts suivants :

- Formation Loi 25 à Gatineau pour la directrice générale
- Défi grand nettoyage
- Nouveaux règlements et achat d'une caméra pour le centre de conditionnement
- PRABAM
- Problématique sur la Route 105 (devant 346, Route 105)
- Boites postales au coin du chemin du Parc Industriel

Adoptée.

2024-RAG-6829

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 tel que présenté.

Adoptée.

2024-RAG-6830

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 59 783.05 \$ et la liste des comptes payés au montant de 369 892.62 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 28 mars 2024 au montant de 731 174.56 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 28 mars 2024

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 424 955.77 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 2 872.42 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice présente au conseil la liste des permis émis en mars 2024.

2024-RAG-6831

ENTENTE DE PARTENARIAT – ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement de son intention de moderniser le système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE le règlement concernant la modernisation du système de collecte sélective a été adoptée le 7 juillet 2022 par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a désigné « Éco Entreprise Québec » (ÉEQ) pour la gestion de la collecte sélective pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Grand-Remous, de Montcerf-Lytton, de Bois-Franc, d'Egan-Sud et la Ville de Maniwaki sont en processus pour créer un regroupement afin de signer un contrat d'entente avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT QUE le délai prescrit pour signer une entente est très court, soit le 14 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la municipalité de Bois-Franc s'engage à se regrouper avec les quatre (4) autres municipalités mentionnées plus haut, afin de signer l'entente de partenariat avec Éco Entreprise Québec;

QUE la directrice générale Annie Pelletier, qui sera nommée représentante du regroupement par toutes les municipalités participantes, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc et du regroupement tout document relatif à ce dossier.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Résolution demandée par la FCM

La directrice générale présente au conseil une demande de la Fédération canadienne des municipalités demandant de prendre une résolution pour une augmentation de l'enveloppe dans le Fonds pour le développement des collectivités du Canada. Le conseil n'est pas favorable à faire cette résolution puisque même si ce sont des subventions remises par le Gouvernement aux municipalités, l'argent provient tout de même de la poche des contribuables et il craint que le gouvernement fédéral augmente encore les impôts des Canadiens pour renflouer ces enveloppes.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Soupe de la Fondation Santé de la Vallée-de-la-Gatineau

La directrice présente au conseil une invitation pour le souper gastronomique 5 services au coût de 200 \$ par personne. Ce souper, organisé par la Fondation, est une façon d'amasser des fonds pour l'achat d'équipement pour l'hôpital de Maniwaki. Considérant les augmentations substantielles pour les contribuables cette année, le coût du billet par personne, le conseil préfère ne pas y participer cette année.

2024-RAG-6832

DEMANDE D'ANNULATION DU TAUX COMMERCIALE

CONSIDÉRANT QU'au 655, Route 105, le citoyen est en processus de modification du bâtiment afin d'en faire un bâtiment intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE durant les travaux de modifications, la MRC ne peut pas lui enlever la partie commerciale tant que le tout n'est pas terminé;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est résolu d'accepter la demande du propriétaire pour l'annulation de la partie commerciale sur son compte de taxes en attendant que celui-ci termine ses rénovations et que nous puissions envoyer le service d'évaluation afin de retirer la partie commerciale complètement et définitivement

La mairesse demande si le vote est unanime :

Pour : Philippe St-Jacques, Nyx Pilon, Kim Bernatchez et Suzanne Guilbault

Contre : Michelle Payette

Adoptée.

2024-RAG-6833

CORRECTION SUR UN COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE lors de la subdivision des terrains au 655, Route 105 a causé une erreur puisque la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a inscrit un logement sur un terrain qui n'a pas de bâtiment d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE dû à l'inscription d'un logement dans la fiche du contribuable, les taux pour les déchets et les boues septiques ont été facturés automatiquement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à corriger à la baisse le compte du contribuable afin de créditer le montant pour les déchets et celui pour les boues septiques puisque ces montants n'auraient pas dû être facturés.

Adoptée.

2024-RAG-6834

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Adoptée.

2024-RAG-6835

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT QU'à partir du mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une formation est disponible avec la FQM et que celle-ci peut être suivi en ligne au moment le plus opportun pour chacun des membres du comité;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'inscrire les membres du CCU à la formation au coût de 160 \$ par personne selon la date qu'ils choisiront dans les dates disponibles. La directrice enverra les dates à chacun des membres et s'occupera d'inscrire les participants.

Adoptée.

2024-RAG-6836

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR SPORT OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est un partenaire régional en loisir et en sport en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de stimuler le développement régional en loisir et en sport en partenariat avec le milieu, afin de contribuer à l'atteinte d'une meilleure qualité de vie de la population de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts aux municipalités sont très variés et qu'ils peuvent nous aider énormément dans tous les projets concernant le loisir et le sport;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de renouveler notre adhésion à Loisir sport Outaouais pour un montant de 84.50 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de participation financière pour le concours Opti-Math+

La directrice générale présente au conseil une demande de participation financière pour le concours Opti-Math+. Le budget de don étant limité, le conseil ne participera pas cette année.,

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Montant distribué aux municipalités de 15 000 habitants et moins

La directrice générale présente au conseil le document reçu expliquant le calcul pour la municipalité. Un montant de 2 020 \$ est remis à la municipalité suite à la déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens. La conclusion de cette déclaration permet l'établissement d'une nouvelle relation prévisible, souple et pérenne. Le

gouvernement s'est notamment engagé à effectuer, en 2024, un transfert ponctuel d'un montant de 10 millions de dollars aux municipalités de 15 000 habitants et moins.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Travaux prévus sur la Route 105 à Bois-Franc

La directrice générale présente au conseil une lettre reçue du ministère des Transports mentionnant les travaux inclus dans la programmation en préparation prévus dans notre municipalité. Des travaux sur la Route 105 seront effectués sur un segment de la Route 105, à 800m avant l'intersection avec chemin Alie et à 1.5km après l'intersection avec le chemin Pilon.

2024-RAG-6837

FORMATION LOI 25 À GATINEAU POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent adopter une politique sur les renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle loi comprend beaucoup de point sensible concernant les renseignements personnels et qu'une formation ne peut qu'aider la directrice générale à appliquer cette politique;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier à s'inscrire à la formation et de déboursier les frais de déplacement qui s'y rapporte.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Défi grand nettoyage

La directrice générale présente au conseil une invitation à participer au grand défi nettoyage pour souligner le Jour de la terre le 22 avril. Comme les conseillers ne sont pas disponible cette journée là pour organiser une activité de ramassage, le conseil ne participera pas cette année.

2024-RAG-6838

NOUVEAUX RÈGLEMENTS ET ACHAT D'UNE CAMÉRA DE SURVEILLANCE POUR LE CENTRE DE CONDITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté une problématique au centre de conditionnement dans les dernières semaines sur la propreté des lieux;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de règles officielles au centre de conditionnement, car nous n'avions pas de problème avant aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de nouveaux règlements permettra d'envoyer une communication aux abonnés mentionnant que les règlements doivent être respectés sous peine de la perte de leur abonnement sans remboursement;

CONSIDÉRANT QU'en installant une caméra de surveillance, s'il y a une problématique par la suite, il sera facile de savoir qui sont les responsables des dégâts et que la caméra apportera une sécurité de plus pour les usagers;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter les nouveaux règlements proposés par la directrice générale et d'autoriser celle-ci à faire l'achat d'une caméra de surveillance qui sera installée dans le centre de conditionnement avec des affiches mentionnant les caméras.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2024-RAG-6839

TRAVAUX À FAIRE DANS LE PROGRAMME DE SUBVENTION PRABAM

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont reçues la confirmation d'un montant attribué pour la rénovation ou la construction de bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'en date d'aujourd'hui, un montant a été utilisé pour faire la rénovation de la toiture du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE les salles de bain et le couvre plancher du centre communautaire ont grandement besoin de rénovation ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour faire la rénovation des salles de bain et du plancher du centre communautaire afin que les travaux soient complétés d'ici la fin de la subvention qui est le 31 mai 2024.

Adoptée.

2024-RAG-6840

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre mentionnant les travaux en préparation sur la Route 105 dans la municipalité de Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE dans la lettre, les travaux mentionnés n'incluent pas la réparation demandée dans la résolution 2023-RAG-6746 en date du 16 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE devant le 346, Route 105, la réparation qui avait été faite il y a quelques années a creusé et a créé un dénivellement qui cause un bruit énorme lorsque des camions lourds passent à cet endroit et que les citoyens habitant devant cette partie n'ont plus du tout de qualité de vie puisqu'ils se font réveiller la nuit tellement le bruit est fort;

CONSIDÉRANT le nombre de camions lourds qui passent sur cette route chaque jour, il est impensable de laisser ces gens endurer cet énorme bruit encore longtemps;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de refaire une demande au ministère des Transports et de la mobilité durable pour qu'une réparation soit faite à cet endroit afin d'adoucir le dénivellement créer et ainsi améliorer grandement la qualité de vie de nos citoyens habitant autour du 346, Route 105.

Adoptée.

2024-RAG-6841

DEMANDE À POSTE CANADA POUR UNE RÉPARATION DEVANT LES BOITES POSTALES

ATTENDU QU'au coin de la Route 105 et du chemin du Parc Industriel à Bois-Franc, des boîtes postales sont installées ;

ATTENDU QU'au fil des ans, un creux s'est créé entre les boîtes postales et la Route 105 et que dû à cela, les citoyens doivent faire très attention en ouvrant la porte de leur voiture, car la différence d'hauteur entre la Route 105 et les boîtes postales est tellement grande, que la porte d'une voiture accroche l'asphalte ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de demander à Poste Canada d'ajouter du matériel afin de combler le creux créé par l'arrêt constant des gens aux boîtes postales.

Adoptée.

2024-RAG-6842

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, dir. générale